ABITIBI MAINTENANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Rue de l'Aqueduc
69210 LENTILLY
423 510 627 RCS LYON

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(ARTICLE L. 232-25 AL.2 ET L. 232-26 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant la société suivante :

Dénomination : **ABITIBI MAINTENANCE**
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 423 510 627 RCS LYON

Représentée par : **Monsieur Stéphane SIFFERT**, gérant de la société **A GROUP**, elle-même Présidente de la société **ABITIBI MAINTENANCE**,

(x) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

( ) étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

(x) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

( ) Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Monsieur Stéphane SIFFERT



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).
cerfa
N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL ABITIBI MAINTENANCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 9 Rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 3 5 1 0 6 2 7 0 0 0 3 1 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2025 Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	12 387	AC	4 095	8 292
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	41 929	AG	40 327	1 601
	Fonds commercial	AH	775 086	AI		775 086
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	10 140	AK	3 478	6 662
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	15 357	AQ	13 241	2 116
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	158 733	AS	112 892	45 841
	Autres immobilisations corporelles	AT	346 784	AU	238 778	108 005
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	2 500	CT		2 500
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	11 091	BI		11 091
	TOTAL (II)	BJ	1 374 006	BK	412 812	961 194
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	375 697	BM	48 506	327 192
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 418 642	BY	32 817	1 385 824
	Autres créances (3)	BZ	748 104	CA		748 104
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	140 944	CG		140 944
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 490	CI		30 490
	TOTAL (III)	CJ	2 713 877	CK	81 323	2 632 554
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 087 883	1A	494 135	3 593 748

Certifié conforme,
le Président

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABITIBI MAINTENANCE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	713 534
	Report à nouveau	DH	45 161
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	120 282
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	988 977
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	358 687
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	122
	Instruments financiers à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 170 601
	Dettes fiscales et sociales	DY	363 827
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 875
	Autres dettes	EA	252 995
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	450 663
	TOTAL (IV)	EC	2 604 771
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 593 748

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 398 062
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

En Euro

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10-50 ANS
Installations techniques		5-8 ANS
Matériels outillages		3-5 ANS
Matériel de transport		1-5 ANS
Matériel de bureau et informat		3-5 ANS
Mobilier		5-8 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés controlées de manères exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

En Euro

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	2 640,43		9 746,66
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	713 590,30		118 871,32
TOTAL	713 590,30		118 871,32
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	12 806,60		2 550,00
Installations techniques, matériel et outillages industriels	128 848,65		40 459,02
Installations générales, agencements et aménagements divers	139 938,59		62 074,37
Matériel de transport	61 593,70		13 067,24
Matériel de bureau, informatique & mobilier	104 403,98		4 697,95
TOTAL	447 591,52		122 848,58
Immobilisations financières			
Autres participations	33 000,00		
Autres titres immobilisés			15,30
Prêts et autres immobilisations financières	10 200,68		12 410,35
TOTAL	43 200,68		12 425,65
TOTAL GENERAL	1 207 022,93		263 892,21

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Frais d'établissement et développement			12 387,09	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		5 307,42	827 154,20	
TOTAL		5 307,42	827 154,20	
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements			15 356,60	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		10 574,40	158 733,27	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		12 066,61	189 946,35	
Matériel de transport		1 348,64	73 312,30	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		25 576,81	83 525,12	
TOTAL		49 566,46	520 873,64	
Immobilisations financières				
Autres participations		30 500,00	2 500,00	
Autres titres immobilisés		15,30		
Prêts et autres immobilisations financières		11 520,00	11 091,03	
TOTAL		42 035,30	13 591,03	
TOTAL GENERAL		96 909,18	1 374 005,96	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			1 979,75	2 115,17		4 094,92
Autres immobs incorporelles			39 091,27	8 711,47	3 997,44	43 805,30
TOTAL			41 071,02	10 826,64	3 997,44	47 900,22
Immobilisations corporelles						
Const. inst. géné., agencts			12 806,60	434,00		13 240,60
Inst. tech., mat. et out. industriels			99 160,31	24 274,72	10 542,61	112 892,42
Inst. générales, agencts divers			112 272,73	22 638,66	10 408,01	124 503,38
Matériel de transport			18 931,64	16 037,64	987,83	33 981,45
Matériel de bureau, informatique			96 284,92	8 597,21	24 588,58	80 293,55
TOTAL			339 456,20	71 982,23	46 527,03	364 911,40
TOTAL GENERAL			380 527,22	82 808,87	50 524,47	412 811,62

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)									
ABITIBI TURDINE - 21 RUE DE LA REPUBLIQUE 69170 TARARE - 794568766	123 623,00	25,00	2 500,00	2 500,00			320 840,00	13 075,00	3 000,00
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			2 500,00	2 500,00					3 000,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	11 091,03		11 091,03
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	41 125,07	41 125,07	
Autres créances clients	1 377 516,50	1 377 516,50	
Personnel et comptes rattachés	199,77	199,77	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 929,93	3 929,93	
Impôts sur les bénéfices	5 365,00	5 365,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	183 657,10	183 657,10	
Groupe et associés (2)	404 491,35	404 491,35	
Débiteurs divers	150 460,65	150 460,65	
Charges constatées d'avance	30 490,36	30 490,36	
TOTAL	2 208 326,76	2 197 235,73	11 091,03

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	358 687,07	151 978,41	198 599,50	8 109,16
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	122,48	122,48		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 170 601,01	1 170 601,01		
Personnel et comptes rattachés	1 582,55	1 582,55		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 763,11	106 763,11		
Taxe sur la valeur ajoutée	249 694,70	249 694,70		
Autres impôts et taxes assimilées	5 786,97	5 786,97		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 875,00	7 875,00		
Groupes et associés (2)	166 027,42	166 027,42		
Autres dettes	86 967,57	86 967,57		
Produits constatés d'avance	450 663,02	450 663,02		
TOTAL	2 604 770,90	2 398 062,24	198 599,50	8 109,16
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	148 332,27			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	273 594,90			

ETAT DES ENGAGEMENTS

SARL ABITIBI MAINTENANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

En Euro

La société ABITIBI MAINTENANCE a bénéficié de l'apport d'un actif net de 45 160.90 € suite à la fusion avec la société PROXI GAZ SERVICE.

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE

Le changement de réglementation apporté par l'adoption du règlement ANC N°2022-06 induit un changement de méthode comptable, notamment une nouvelle nomenclature des comptes et de nouvelles règles comptables, et une nouvelle présentation des présents états financiers. L'apllication du réglement n'a pas d'impact sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

L'application de ces textes, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, n'a pas d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

ABITIBI MAINTENANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Rue de l'Aqueduc
69210 LENTILLY
423 510 627 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 120 281,97 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes	**120 000,00 euros**
Le solde, soit la somme de	**281,97 euros**
En totalité au compte « Autres Réserves »	
Qui s'élève ainsi à la somme de 713 816,24 euros	
TOTAL, égal au bénéfice	**120 281,97 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social **à compter** du 1er août 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Certifié conforme
La Présidente

